

ASPECTS ACTUELS DE L'HISTOIRE ET DE SON ENSEIGNEMENT

Nous publions ci-dessous les rapports élaborés par les différentes commissions constituées à l'occasion du Séminaire résidentiel tenu au Domaine du Rond Chêne, à Esneux, les 25, 26 et 27 novembre 1974 sous les auspices du Ministère de l'Education nationale.

Vous trouverez dans la rubrique « Information scientifique » les communications présentées à l'occasion de ce séminaire par Messieurs H. Moniot et A. Burguière.

A. RAPPORT GÉNÉRAL,

B. RAPPORTS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS :

1. la formation des maîtres,
2. l'organisation des recyclages,
3. l'interdisciplinarité,
4. l'intégration de nouveaux aspects de l'histoire à l'enseignement.

RAPPORT GÉNÉRAL.

Les professeurs participant au Colloque des 25, 26 et 27 novembre 1974 au Domaine du Rond Chêne à Esneux se sont répartis en quatre groupes de travail.

La COMMISSION n° 1 s'est penchée sur le problème de la *formation des maîtres*.

Cette commission a tout d'abord recherché les moyens de réduire le nombre d'échecs et a proposé des mesures en conséquence.

Mais l'essentiel de ses préoccupations a porté sur :

1. la réforme des structures, lesquelles doivent notamment prévoir, ainsi que le réclamé d'ailleurs la commission n° 4, l'intégration de matières nouvelles ;
2. la formation des maîtres, qui devrait se faire désormais en quatre ans, à l'Université, pour la formation scientifique, et, pour l'aspect pédagogique, dans des écoles normales, intégrées à l'Université, comme centres de formation à la pratique de l'enseignement ;
3. la formation des maîtres garderait cependant des orientations spécifiques selon les niveaux, les degrés et les secteurs d'enseignement (par ex. enseignement professionnel, enseignement spécial, etc...) ;
4. enfin, la commission souhaite une meilleure information administrative des futurs enseignants.

La COMMISSION n° 2 a élaboré une série de suggestions pratiques en vue de faciliter et de développer le *recyclage et la formation continue* des professeurs.



Il s'agit de permettre à ceux-ci d'intégrer dans leur enseignement les matières nouvelles auxquelles il a déjà été fait allusion.

Etant donné le développement continu des connaissances, il est vraisemblable que d'autres disciplines viendront encore s'ajouter ultérieurement.

Mais si l'on veut que ce recyclage soit possible et se réalise effectivement, il est indispensable, estime le groupe, que des crédits d'heures, des allègements d'horaire soient prévus.

Il en est de même en ce qui concerne les nouvelles méthodes et les nouveaux procédés.

Des formules très variées ont été proposées.

Le débat général a fait ressortir la nécessité de ne pas disperser les initiatives en ce domaine.

La COMMISSION n° 3 a traité du problème de *l'interdisciplinarité* :

Elle a d'abord précisé la notion ; elle a ensuite montré les avantages d'où découle sa nécessité.

Elle a dû constater avec regret que la pratique n'en est pas toujours aisée et elle a proposé une série de remèdes.

Qui dit interdisciplinarité dit forcément coopération avec des collègues chargés d'autres spécialités.

On ne résoudra le problème qu'après avoir convaincu ces mêmes collègues :

d'une part, du renouvellement de notre propre discipline, par l'élargissement et la diversification de son contenu ;

d'autre part, de l'enrichissement mutuel possible dont tous pourraient bénéficier grâce à des apports réciproques.

La spécificité de l'apport historique est double :

il est d'abord constitué par les notions de durée, de continuité et d'évolution ;

il joue ensuite le rôle irremplaçable de synthèse.

La COMMISSION n° 4 a recensé une série de *matières nouvelles* que ne peuvent absolument plus ignorer les futurs maîtres d'histoires.

La Commission a pris soin d'établir une série d'exemples d'intégration de ces matières.

Elle a tenu également à légitimer cette extension nécessaire du bagage magistral et a souhaité que cette extension se répercute tant au niveau de la formation des maîtres qu'au stade du recyclage.

AU TOTAL, on s'aperçoit à l'examen des divers thèmes étudiés, qu'ils ne forment que les facettes d'un même problème.

La formation des maîtres :

— suppose des prolongements par le recyclage,

- exige un renouvellement du contenu par l'intégration de matières nouvelles,
- celle-ci, à son tour, ne peut guère se concevoir sans la coopération d'autres disciplines.

Commission n° 1 : FORMATION DES MAITRES.

Préalable.

Afin d'éclairer et de guider ultérieurement les travaux de colloques consacrés également à la formation des maîtres, la commission souhaite que soit réunie une documentation relative à la dite formation dans les divers pays de la C.E.E., principalement, sans exclure cependant d'autres Etats tels que la Confédération Helvétique, les pays Scandinaves et le Québec.

Cette documentation permettrait d'établir des comparaisons utiles et fructueuses. Elle pourrait peut-être ainsi contribuer à long terme à l'élaboration d'un système commun à l'Europe Occidentale.

La commission estime, en effet, qu'une telle unification — ou tout au moins un rapprochement suffisant entre les différents systèmes — permettrait d'étendre aux travailleurs enseignants la libre circulation déjà accordée ou envisagée pour d'autres catégories.

Premier problème : Limiter le nombre d'échecs et d'années perdues.

La commission s'est d'abord penchée sur le problème des échecs nombreux que l'on relève dans l'enseignement pédagogique supérieur tant universitaire que non-universitaire. Elle s'est inquiétée du cas de ceux et de celles qui, après avoir perdu deux ou trois années, sinon plus, se trouvent dans une impasse absolue. Outre le problème humain des intéressés eux-mêmes, ces cas représentant un gaspillage financier important aussi bien pour les familles que pour la collectivité.

Les propositions qui suivent ont pour but de tenter de réduire le nombre de ces échecs irrémédiables :

1. La commission suggère que, dès l'entrée en première année, les étudiants soient soumis à deux séries de tests :
 - a) une première série, de caractères psychologique, chercherait à détecter les handicaps ou les déficiences. Il ne s'agirait donc pas d'essayer de discerner les caractères positifs mais uniquement les caractères négatifs.
 - b) une deuxième série porterait sur l'acquis des connaissances dans celles des disciplines déjà abordées dans l'enseignement secondaire et qui seraient approfondies dans l'enseignement supérieur. Ce minimum de connaissances est jugé indispensable pour la simple compréhension des cours que le candidat va recevoir dans l'enseignement supérieur.
 - c) ces tests, tout en étant obligatoires, ne pourraient cependant être éliminatoires et ne pourraient constituer qu'une mise en garde éventuelle, un avertissement pour le candidat et ses parents. Ils pourraient aussi servir pour une éventuelle réorientation.

2. Au cours de la première année notamment, les étudiants seraient l'objet d'une évaluation et d'une guidance permanentes afin de détecter suffisamment tôt les lacunes, les faiblesses qui se révéleraient chez eux et les difficultés qu'ils auraient rencontrées. Un premier bilan serait établi à la fin du premier trimestre, un second, à la veille de la session d'examens de fin d'année. L'admission aux examens ne serait décidée qu'à la condition que le bilan soit positif.
3. L'efficacité de ce système devrait être contrôlée grâce à la collaboration des Instituts Universitaires de Pédagogie. Les résultats des tests et des examens de première année leur seraient communiqués aux fins d'analyse statistique et d'interprétation. La commission pense que pareille procédure, répétée d'année en année, apporterait plus d'une indication intéressante.
4. Toujours dans la perspective de la réduction des cas d'impasse, la commission se réjouit de la limitation récemment décidée des possibilités de répéter les sessions d'examens.
5. La commission souhaite que soient examinées les possibilités de récupérer certains candidats inaptes à l'enseignement proprement dit, en les orientant vers des fonctions annexes telles que :
 - les services administratifs des établissements scolaires,
 - les bibliothèques et les services de documentation,
 - les fonctions auxiliaires d'éducation.

Etant entendu que ces récupérations ne viseraient que ceux des étudiants qui auraient au moins suivi les cours de seconde année. (Il y a des classes d'accueil et des « passerelles » pour récupérer les jeunes de 12 à 18 ans ; pour-quoi la « récupération » ne pourrait-elle s'exercer au niveau supérieur ?). La situation ne devient réellement grave en effet que pour les étudiants qui se trouvent définitivement arrêtés après la deuxième ou la troisième année ; elle l'est moins pour ceux qui sont arrêtés dès la première et c'est pourquoi ceux-ci ne sont pas visés par la suggestion ci-dessus.

Deuxième problème : des structures nouvelles, un contenu nouveau.

1. En ce qui concerne la formation proprement dite, la commission estime que, pour répondre aux exigences de l'enseignement rénové, aussi bien d'ailleurs qu'aux orientations actuelles des sciences humaines, il faut regrouper au sein de structures nouvelles la préparation des professeurs d'histoire, de géographie et de sciences économiques, lesquels devraient recevoir également, en formation commune, une solide initiation à la démographie, à l'anthropologie, à la sociologie, à la statistique descriptive, etc... (c'est d'ailleurs un souhait qu'expriment également avec force d'autres commissions de ce colloque).
2. Suivant en cela des vœux déjà émis lors de stages antérieurs, la commission estime que la formation actuelle des licenciés est nettement insuffisante sur le plan pédagogique, tandis que la formation du « régent » l'est tout autant sur le plan scientifique.

C'est pourquoi la commission propose :

- a) la formation scientifique de *tous* les enseignants du secondaire dans les

universités,

- b) la formation pédagogique de *tous* les enseignants du secondaire dans le cadre des écoles normales moyennes transformées en « Instituts Supérieurs de Formation Pédagogique » annexés administrativement aux universités existantes.

La formation universitaire de quatre années serait d'ailleurs valable pour tous les enseignants à quelque niveau qu'ils se destinent.

3. Pour ce qui est plus spécialement du secondaire, des orientations spécifiques seraient aménagées selon que l'étudiant se propose d'enseigner :
- soit dans les degrés inférieurs,
 - soit dans les degrés supérieurs,
 - soit dans les options techniques et professionnelles,
 - soit dans l'enseignement spécial.
4. Cet allongement de la scolarité dans la formation des maîtres, entraînant des charges financières accrues pour les familles, il serait indispensable d'envisager un statut financier de type contractuel pour les apprentis-enseignants.
5. Cette formation longue uniformisée aurait pour conséquence de faire disparaître la rivalité, sinon la compétition, entre le régent et le licencié.
- De plus, la qualité et la compétence des maîtres du secondaire en serait améliorée et le nivellement se ferait par le haut.

Troisième problème : une formation administrative indispensable.

Devant d'innombrables cas ahurissants d'ignorance de certaines formalités nécessaires, de droits acquis, etc..., la commission souhaite qu'à la formation scientifique et pédagogique vienne s'ajouter une formation qu'on pourrait qualifier d'« administrative ».

Il s'agirait de faire connaître aux futurs enseignants :

- l'organisation et la législation scolaire,
- le statut des enseignants,
- le statut syndical de la fonction publique,
- l'organisation et la structure des divers services du Ministère de l'Education Nationale,
- le statut barémique et les différents problèmes concernant traitements et pensions de retraite,
- les différentes organisations de défense professionnelle.

Annexe.

Une minorité de membres du colloque préférerait maintenir une formation de type court pour les A.E.S.I.⁽¹⁾ tout en intégrant cependant ladite formation dans le cadre universitaire. Dans cette hypothèse, la structure des cours et la formation reçue devraient être telles qu'il serait toujours possible aux enseignants ayant suivi cette filière de poursuivre leurs études et d'acquérir le diplôme de licencié sans avoir à recommencer à zéro le cursus universitaire

(1) Agrégés de l'enseignement secondaire inférieur.

ainsi que c'est le cas à l'heure actuelle. Un crédit d'heures serait d'ailleurs accordé à ces éléments courageux comme il l'est déjà aujourd'hui à d'autres catégories de travailleurs.

Commission n° 2 : ORGANISATION DES RECYCLAGES.

Le renouvellement des objectifs et des méthodes de l'histoire et de son enseignement impliquent un recyclage dont voici les objets, les modalités, les formes, l'organisation et un projet de réalisation.

Il est bien entendu que ce recyclage doit être volontaire et valorisé : soit par l'attribution d'un horaire minimum aux intéressés, soit sous forme d'une revalorisation de leurs titres pédagogiques, susceptible d'étoffer leur « curriculum vitae » lorsqu'ils solliciteront une fonction de sélection ou de promotion.

I. Objets.

1. Sur le plan scientifique :

— devraient faire l'objet d'un recyclage : les matières dont les enseignants sont amenés à faire usage au cours de leur carrière et qui, tant à l'université qu'à l'école normale ne leur ont pas été dispensées, ou qui leur ont été enseignées d'une manière inapplicable dans l'enseignement ;

les aspects récents de matières déjà étudiées à l'université ou à l'école normale.

2. Sur le plan pédagogique :

— devraient faire l'objet d'un recyclage : les techniques nouvelles.

Ex. : le travail de groupe (utilité, organisation, etc...), l'évaluation, l'utilisation pédagogique de documents, la préparation d'excursions, (mise au point de questionnaires, problèmes d'organisation...).

II. Formes.

Pour chacune de ces formes, une préparation par les participants est recommandée afin de rendre leur travail plus efficace :

1°. Constitution d'*unités de travail* locales réunissant des professeurs qui échangeraient leurs expériences, qui confronteraient leurs problèmes, tenteraient d'apporter des solutions, établiraient des cours en commun et centraliseraient la formulation de leurs besoins.

Ainsi le recyclage répondrait d'une manière efficace et rapide aux besoins réels des professeurs.

Ceux-ci pourraient communiquer aux autorités compétentes et aux autres unités de travail leurs difficultés.

2°. Organisation de *séminaires résidentiels régionaux* de deux ou trois

jours sur des sujets proposés par les participants des unités de travail locales et auxquels des experts pourraient être invités, non pour faire des conférences, mais pour répondre aux questions des participants.

3°. Organisation selon un plan préétabli de *journées pédagogiques régionales* dont les modalités pourraient être les suivantes :

— choix d'un sujet précis répondant aux préoccupations des unités de travail...

4°. Organisation par les universités de *séminaires de recyclage* ouverts à tous les professeurs d'histoire pour compléter leur information et leur formation.

5°. Organisation de *stages résidentiels nationaux* où se rencontreraient des professeurs originaires de la partie francophone du pays sur des sujets d'intérêt général soulevés au préalable dans les unités de travail régionales.

6°. Organisation de *cours par correspondance* dont les uns répondraient aux besoins des professeurs qui débutent et les autres à la nécessité d'une formation continuée.

7°. Organisation de rencontres entre professeurs de discipline relevant des sciences humaines.

8°. Rappelons que la lecture de certaines publications, plus particulièrement destinées aux professeurs de l'enseignement secondaire peuvent également constituer un moyen de recyclage.

III. Modalités.

Les professeurs devraient disposer d'un crédit d'heures utilisables de diverses manières (en bloc, en périodes fractionnées) mais toujours intégrées dans leur horaire.

Il serait souhaitable que tous les professeurs concernés voient leur plage horaire réduite au minimum.

Pour l'organisation pratique du recyclage, les professeurs qui le désirent devraient bénéficier d'un même jour de liberté hebdomadaire.

IV. Organisation.

1°. Certains professeurs dont l'expérience peut être jugée utile à l'animation des unités de travail, de toutes les formes de recyclage devraient être partiellement détachés de leur service (exemple : demi horaire).

2°. Ces professeurs seraient rattachés à des **Centres régionaux de recyclage et de formation continuée.**

Ces centres seraient équipés d'un matériel informatif et pédagogique suffisant pour en faire des centres de documentation valables.

V. Projet concret de réalisation d'un recyclage.

A partir de sujets tels que :

1. Pour le degré d'observation : « l'Etat » — Questions d'évaluation,
2. Pour le degré d'orientation : « Foi, croyance, dogmes et remise en questions ». — Questions d'évaluation,

3. Pour le degré de détermination : « Les crises économiques du monde moderne et actuel » — Questions d'évaluation,

nous proposons le schéma de relations suivant :

Cellule de réalisation des dossiers



Séminaires résidentiels :



- mise au point,
- confrontation,
- approfondissement avec expert.



Réunions pédagogiques régionales :



- discussion,
- sélection des documents.

Unités de travail locales :



- préparation des sujets des trois degrés,
- collecte des documents.

Diffusion sous une forme comparable à celle adoptée par les cours par correspondance du Ministère de l'Education nationale belge.



Professeurs : — proposition des sujets.

VI. Conclusions.

Le recyclage exige une grande souplesse.

Les structures de recyclage doivent exister et être conçues de manière à pouvoir intégrer facilement les professeurs désirant se recycler.

Commission n° 3 : INTERDISCIPLINARITE.

Le système d'enseignement actuel fait une large part à l'interdisciplinarité mais dans la pratique, celle-ci s'avère difficile à appliquer d'où notre propos de reconsidérer les aspects principaux de ce problème.

Voici les différents points que nous avons abordés :

- I. Sens et conception du mot « interdisciplinarité ».
- II. Nécessité et avantages de l'interdisciplinarité.
- III. Comment l'interdisciplinarité est-elle assurée actuellement ?
- IV. Comment améliorer l'interdisciplinarité ?

I. Sens et conception du mot « interdisciplinarité ».

Le mot peut être compris comme la coopération entre disciplines scolaires, ce qui suppose la volonté d'assurer une coordination au niveau des matières et au niveau des méthodes des différentes disciplines et postule chez les professeurs la conscience de devoir guider les élèves vers une réponse cohérente aux questions qu'ils se posent en tant qu'élève étudiant différentes disciplines et en tant qu'être humain devant s'intégrer à une société.

II. Nécessité et avantages de l'interdisciplinarité.

Les débats ont fait ressortir la nécessité d'une collaboration entre disciplines pour :

1. donner aux élèves les moyens de trouver une réponse cohérente aux questions qu'ils se posent.
2. aider à la compréhension d'une discipline par les autres.
3. favoriser les transferts d'apprentissages et d'aptitudes d'un cours à l'autre.
4. susciter une meilleure entente entre collègues.
5. donner aux étudiants un sens plus aigu du relatif grâce aux éclairages différents d'un même sujet, surtout dans les classes supérieures.

III. Comment l'interdisciplinarité est-elle assurée actuellement et

IV. comment l'améliorer.

Dans la réalité, il apparaît que l'interdisciplinarité est tributaire

- des degrés différents d'enseignement ;
- des types d'enseignement — traditionnel,
 - rénové ;
- des disciplines envisagées ;
- des relations professionnelles ou simplement humaines à l'intérieur d'un établissement.

Les obstacles rencontrés apparaissent liés :

- 1. à la nature des matières à enseigner,
- 2. à la formation et à l'attitude des maîtres,
- 3. aux exigences paralysantes de l'homologation, surtout, semble-t-il, dans l'enseignement traditionnel,
- 4. aux conditions matérielles de travail inhérentes aux problèmes d'organisation des horaires, à l'incompréhension de certains chefs d'établissement, à la difficulté d'établir des contacts avec certains collègues peu convaincus, à la mobilité du personnel temporaire, à la responsabilité civile lors des *extra-muros*, au manque de matériel, etc.

Comment, dans la réalité quotidienne, améliorer cette situation de fait ? L'interdisciplinarité doit être comprise différemment selon les degrés d'enseignement. Elle doit répondre à une demande et non être imposée artificiellement. Elle postule bien entendu à tous les niveaux, chefs d'établissement, professeurs, la conviction profonde qu'une collaboration interdisciplinaire peut et doit être bénéfique à l'enseignement.

La condition fondamentale pour réaliser utilement l'interdisciplinarité est donc d'amener les professeurs à repenser jusqu'aux fondements mêmes de leur enseignement. Ce travail de rénovation ne pourra être entrepris que si les représentants des différentes disciplines se rencontrent dans un esprit constructif pour préciser ce que chacun peut attendre des autres et apporter aux autres.

Dans cet ordre d'idées, il serait souhaitable que la formation des maîtres prévoie, soit dans les écoles de régents, soit à l'agrégation, non seulement une sensibilisation à cet aspect de l'enseignement, mais une information préparatoire à cette conception nouvelle du travail d'enseignant.

Il y a lieu aussi d'insister sur le rôle que devraient jouer les professeurs convaincus de l'efficacité de l'interdisciplinarité en se faisant des initiateurs : réunir l'équipe qui se chargerait de constituer un fichier centralisateur, faire rassembler en un même local les documents relatifs aux différentes disciplines (médiathèque), organiser des visites *extra-muros* en y intéressant les collègues, etc.

Le rôle des élèves apparaît lui aussi comme non négligeable. Sensibilisés habilement, ils peuvent être les meilleurs protagonistes de l'interdisciplinarité.

Il est évident qu'une bonne organisation de l'emploi du temps est nécessaire pour que la coordination soit possible et effective.

Enfin, une connaissance précise des exigences du jury d'homologation permettrait une démystification des obstacles invoqués.

Comment convaincre les représentants des autres disciplines de l'intérêt de l'histoire.

Il semble nécessaire de rappeler à nos collègues titulaires d'autres disciplines que leur conception actuelle du cours d'histoire est issue de l'enseignement reçu pendant leurs études secondaires. Leur manque d'information porte sur — les matières enseignées, — les méthodes pratiquées.

En effet, la matière étudiée couvrait rarement le XXe siècle et s'attachait essentiellement à l'histoire politique et événementielle. La méthode utilisée consistait dans le meilleur des cas en un exposé brillant et en une lecture du manuel.

La pratique de l'interdisciplinarité doit leur permettre de connaître l'étendue et la réalité des matières enseignées aujourd'hui.

Mais la nécessité de l'enseignement de l'histoire pourrait être démontrée en soulignant son rôle primordial pour :

1. la formation intellectuelle de l'enfant,
2. l'acquisition de la méthode de travail,
3. le développement du sens civique.

1. La formation intellectuelle de l'enfant

car l'enseignement de l'histoire permet le développement du sens critique, de la notion de relativité, une connaissance plus exacte de la réalité en soulignant l'interaction des phénomènes économiques, sociaux, politiques, culturels, un sens des mutations et une recherche constante de la vérité.

2. L'acquisition d'une méthode de travail

par la critique de textes, de statistiques, la recherche et le classement de documents, l'analyse et la synthèse.

3. Le développement du sens civique

par la prise de conscience de son rôle futur dans la société, par la tolérance qui découle de l'étude des sociétés, des options philosophiques et religieuses.

EN CONCLUSION : le rôle de l'historien est primordial.

Sa tâche est d'utiliser indifféremment les techniques et les résultats des autres disciplines pour scruter le passé et expliquer le présent. L'histoire a une fonction irremplaçable de synthèse.

Commission n° 4 : INTEGRATION DE NOUVEAUX ASPECTS DE L'HISTOIRE A L'ENSEIGNEMENT.

1. Notre commission a commencé par dénombrer d'une manière non exhaustive certains *nouveaux aspects de l'Histoire* :
 - l'anthropologie,
 - l'archéologie y compris l'archéologie industrielle,
 - la climatologie,
 - les habitudes alimentaires y compris la gastronomie,
 - l'histoire des mentalités,
 - l'histoire naturelle,
 - l'histoire des sociétés sans écriture,
 - l'histoire quantitative,
 - la sociologie des religions,
 - l'histoire des sciences et des techniques,
 - la linguistique,
 - les apports de la musique, de la philosophie, de la littérature.
2. Notre commission a ensuite envisagé les *manières pratiques* d'intégrer ces nouveaux savoirs au cours d'histoire. De nombreuses suggestions ont été émises, nous vous citons quelques exemples déjà expérimentés :
 - *anthropologie* : tous les types d'enquête relèvent de cette discipline : exemple : interview de mineurs du Hainaut sur leur outillage, leur mode de vie, les gestes de leur métier.
 - *archéologie y compris l'archéologie industrielle* : exemple : l'étude du site industriel de Bois-du-Luc, du Grand Hornu pour aborder la vie industrielle sous un jour nouveau.
 - *la climatologie* pourrait être employée pour étudier les modifications économiques d'une région.
 - *les habitudes alimentaires et la gastronomie* sont des facteurs culturels qui peuvent faire comprendre aux enfants la relativité et les mutations de nos comportements.
exemple : l'étude de la consommation de la pomme de terre, de la viande de cheval.
 - *l'histoire des mentalités* : la révolution industrielle peut être abordée par le biais de la façon dont les patrons concevaient leur rôle et celui des ouvriers (voir Dossier de la Documentation française : *Patrons et ouvriers au XIXe siècle*).
 - *l'histoire naturelle* : à propos de l'étude de la terre avant l'homme nous nous sommes demandés si nous pouvions faire autre chose que de poser

- le problème. L'histoire naturelle n'a pas encore été intégrée par les membres de notre commission mais pourra cependant donner aux enfants l'idée que ni le corps humain ni le milieu biologique ne sont immuables.
- *l'histoire des sociétés sans écriture* : l'histoire des Indiens peut être appréhendée par leurs chants.
exemple : « Enterre mon cœur à Wounded Knee » en donne de courts extraits exploitables en classe.
 - *l'histoire des sciences et des techniques*. Deux tendances se sont dégagées :
 - les uns pensent qu'il faut connaître les principes de fonctionnement des machines qu'on présente sous peine d'être ridicule ;
 - les autres croient qu'on peut avouer ses lacunes, ne pas entrer dans les détails de fonctionnement des machines qu'on ne connaît pas et se baser sur la collaboration des collègues des autres disciplines.
 - *l'histoire quantitative* peut être étudiée à partir d'une monographie régionale :
exemple : *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730* par P. GOUBERT.
 - *la linguistique* : la sémantique historique est fondamentale ; le recours à cette discipline nous a semblé seulement occasionnel.
exemple : relevé du vocabulaire spécifique des mineurs (dans les interviews dont il a été question plus haut).
 - *la musique, la littérature*
exemple : — les mouvements sociaux du XIXe siècle ont été étudiés à partir des chants de grève.
— des poèmes antillais ont servi de point de départ à l'étude de l'esclavagisme.

3. *Prise de conscience.*

Notre groupe a pris conscience devant cette liste de matières nouvelles d'un problème important : comment enseigner ces matières où nous sommes rarement compétents ?

L'un d'entre nous pense que cela entraînera les professeurs à transmettre des hypothèses non légitimes. Certains nous ont rassurés : nous pouvons insérer ce dont nous nous sentons capables et changer progressivement l'éclairage à donner à un thème.

Nous ne devons pas nous alarmer devant l'étendue de ces matières nouvelles ; dans toute discipline, il reste des lacunes et dans l'ancien système aussi nous abordions des domaines qui nous étaient de prime abord inconnus. Les aspects nouveaux font aujourd'hui partie de l'histoire au même titre que les autres. Nous nous devons de les intégrer dans la synthèse globale qu'est l'histoire.

4. *En résumé*

La commission a envisagé l'intégration des aspects nouveaux de l'histoire dans notre enseignement de quatre manières différentes :

1. Faire place dans les programmes à ces aspects nouveaux.

exemple : l'évolution des mentalités au XVIIe siècle à nos jours.
mais nous avons écarté cette solution étant donné nos compétences actuelles.

2. Dans l'étude d'un thème, privilégier une approche nouvelle du problème par rapport à l'approche classique, bien entendu suivant les affinités et les connaissances du professeur, la documentation des élèves, du professeur et les intérêts des élèves.
3. Etudier par exemple une monographie de région, en envisageant tous les aspects historiques tant nouveaux que traditionnels.
4. Ou enfin, plus modestement, n'utiliser les aspects nouveaux que comme motivation.

Enfin, nous avons envisagé le problème des sources ; malheureusement la recherche scientifique dans les nouveaux aspects de l'histoire est encore peu développée en Belgique.

D'autre part, n'ayant pas reçu de formation dans ces domaines, nous souhaitons pour l'avenir, l'insertion de ces matières dans la formation des maîtres, et dans l'immédiat, un recyclage sous forme de conférences présentées par des spécialistes et suivies de travaux pratiques sous leur direction.

D'aucuns insistent plus particulièrement sur la nécessité d'être initiés aux techniques d'enquêtes et d'interview.

Nous désirons à l'avenir être prévenus quinze jours à l'avance de l'ordre du jour afin de pouvoir préparer les travaux.

Enfin, nous proposons également la formation libre de groupes de travail composés de professeurs se spécialisant dans une des disciplines nouvelles et qui transmettraient à leurs collègues les résultats de leurs recherches.